



Maison de campagne, partage entre enfants

Par **joly annie**, le **30/06/2018** à **09:56**

bonjour, quand mon père a pris sa retraite , il A partagé de son vivant les terres qu il avait entre ses trois enfants, en restant usufruitié; de se coté là , il n y a pas de probleme il a fait construire une petite maison avec ma mère , qu ils occupent , et la maison familiale , qu il nous partagé également comme les terres, entre ses trois enfants, est occupé par un d eux. Celui ci , veut garder cette maison de campagne, le problèmes c est qu il laisse la maison se détérioré, ne fait que très peu de travaux ,et cela depuis plus de 15 ans. Ma sœur et moi lui avons proposé plusieurs solutions, dont celle de nous versé une somme tout les mois, car il ne paye aucun loyer a mon père qui est usufruitier , ce dernier nous demandant de nous arranger entre nous. serais se possible , devant notaire que mon père qui a 80 ans maintenant, revienne sur sa premiere décision en léguant cette maison a mon frère et que tous ensemble nous nous mettions d accord sur une somme a nous versé , tous les mois, a moi et ma sœur.Jusqu'a se que le prix de la maison sois atteint. je vous remercie

Par **santaklaus**, le **30/06/2018** à **13:31**

Bonjour,

Cette question relève de la rubrique "droit civil et familial": patrimoine, succession...

SK